

Séance du Conseil communal du 30 novembre 2022

Convocation et annonce du 24 novembre 2022

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (CSV), échevin ; ZHU Dali (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusé : EIFES Eric (EE) (DP)

1. Présentation du budget communal 2023

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole à Tom JUNGBLUT (CSV), échevin des finances, pour qu'il présente le budget communal 2023.

L'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) est heureux de présenter le budget 2023 qui, malgré les circonstances difficiles, satisfait aux attentes de la commune de Contern et affiche une stabilité financière.

En ce qui concerne les **recettes ordinaires**, il convient de souligner particulièrement les recettes de l'impôt commercial communal qui, en dépit de la crise économique, restent constantes à 2 039 794,20 €. Les recettes du fonds de dotation global des communes s'élèvent à 14 968 357,90 € et dépassent de près de 900 000 € celles de 2022 dans l'exercice budgétaire 2023. Grâce aux investissements immobiliers réguliers, les recettes locatives ordinaires augmentent aussi et produisent ainsi un revenu annuel constant de 372 000 €. En outre, les places de parking payantes dès 2023 dans la zone industrielle « Rosswénkel » généreront un revenu supplémentaire régulier d'au moins 50 000 €.

Les recettes ordinaires pour l'exercice budgétaire 2023 s'élèvent au total à 22 052 645,82 €, soit près d'un million de recettes supplémentaires par rapport au budget rectifié de 2022.

Au niveau des **dépenses ordinaires**, l'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) fait remarquer que les prix ont augmenté de manière générale – un fait qui touche de nombreux postes du budget 2023, comme les frais de courrier et de télécommunications, les assurances, les coûts de pellets et les dépenses liées à la communication. Les frais de communication s'élèvent au total à 205 000 € et dépassent ainsi de 35 000 € le montant de l'exercice budgétaire 2022, notamment en raison d'une hausse des coûts d'impression de 20 %.

Le poste des salaires continue aussi à augmenter, en partie à cause de la tranche indiciaire qui sera versée l'an prochain, d'un changement de génération et de personnel prochain et de nouveaux engagements au niveau de la commune. Il faut ici doubler l'effectif de certains postes par moment pour des raisons de congés et de retraite afin de garantir une transition en douceur. Par conséquent, les charges sociales et les frais de retraite augmentent aussi proportionnellement.

La modernisation de l'éclairage public se poursuit avec l'installation de lampes LED plus économes en énergie. Une enveloppe de 140 000 € est prévue à cet effet. En ce qui concerne les travaux de réparation, la volonté est d'utiliser des pièces détachées plus efficaces.

Le budget 2023 prévoit 315 500 € pour l'achat de nouveaux équipements et machines pour des tâches spéciales telles que les travaux de menuiserie. Dans cette optique, le collège échevinal souhaite, d'une part, relever les nouveaux défis de la commune en plein essor en renforçant ses infrastructures et son réseau routier et, d'autre part, être moins tributaire de services externes. Afin d'améliorer la transparence de ces dépenses, des articles distincts ont été créés dans le budget 2023 pour les différents départements spécialisés de l'atelier communal.

Le syndicat SIAS dont est membre la commune est un élément important de son fonctionnement. Toutefois, ici aussi, les frais de participation augmentent chaque année. La contribution à la protection de la nature est passée à 159 000 €, soit une augmentation de 20 000 € par rapport à l'année précédente. Pour la protection de l'eau, 82 000 € sont prévus dans le cadre des coûts pour l'animateur Eau. La participation à l'installation de recyclage de Munsbach s'élève à 518 000 €. Le collège échevinal

ne veut pas faire des économies au niveau des articles liés à la protection du climat et de la nature et souhaite continuer à investir afin d'avoir un environnement durable pour les générations futures.

L'encadrement gratuit des enfants fait inévitablement grimper les coûts d'exploitation de la crèche « Spillkèscht », de la Maison Relais et de la Maison des jeunes. À eux seuls, les coûts de la Maison Relais s'élèvent à 866 670 € pour 2023, soit 200 000 € de plus que l'an dernier.

900 000 € sont prévus pour l'eau potable en 2023. Ce chiffre dépasse de 300 000 € celui de 2022 en raison de la demande croissante d'eau provenant de la population toujours plus nombreuse et de la zone industrielle. Il faut noter ici que la quasi-totalité de l'eau est actuellement achetée car la source de Millbech ne peut toujours pas être utilisée. Le prix auquel la commune achète l'eau auprès du SEBES a plus que doublé depuis 2017.

Le collège échevinal accorde une importance toute particulière au bien-être des enfants et des jeunes habitants de la commune. C'est pourquoi il a prévu 67 000 € pour l'entretien des aires de jeux et de l'espace multisport.

400 000 € ont été inscrits au budget pour couvrir la hausse des coûts de chauffage des centres culturels, des halls sportifs et des bâtiments scolaires et communaux. Il faut encore ajouter à cela les frais d'électricité et de copeaux de bois.

La participation aux coûts des cours de musique organisés par l'UGDA s'élèvera l'an prochain à 444 162 €. La subvention de l'État dans ce domaine se chiffre à 200 000 €. Le collège échevinal considère le solde de ces dépenses comme un bon investissement dans la culture. De plus, 10 000 € sont prévus pour la semaine de la musique, 139 000 € pour l'été culturel et 50 000 € pour le marché de Noël.

Les manuels scolaires gratuits reviennent à 50 000 € à la commune, soit une augmentation d'environ 5000 €. Les dépenses liées au matériel et aux programmes informatiques de l'école s'élèvent à 77 000 €.

Au total, les coûts des dépenses ordinaires inscrites au budget 2023 s'élèvent à 21 284 510,41 €.

Le budget ordinaire enregistre donc un excédent de 768 135,41 €. Par conséquent, le collège échevinal peut répondre à la demande de budget en équilibre de la commission Finances par un bonus, ceci malgré la hausse générale des prix, l'augmentation des participations aux syndicats et le renchérissement des charges pour la protection de la nature, de l'environnement et de l'eau.

En ce qui concerne les **recettes extraordinaires** dans le budget 2023, le collège échevinal s'attend à des versements partiels de subventions pour différents projets de construction. La commune recevra 250 000 € pour le projet de création de logements abordables situés rue de l'Église à Oetrange, 750 000 € pour la construction d'un nouveau hall sportif et 86 905 € pour la phase 2 de la rénovation du Henkeshaus.

Dans ce contexte, il convient de signaler les recettes de 1 000 000 € inscrites au budget des recettes ordinaires pour les autorisations de bâtir. Ces autorisations garantissent la poursuite de la croissance de la commune.

En outre, la commune percevra comme l'an dernier des recettes à hauteur de 6 977 760 € pour la vente de terrains situés dans le PAP Contern Sud. Le retard pris dans la vente de ces terrains est dû à la pandémie et aux fouilles de l'INRA. La commune recevra 1 400 000 € dans le même PAP pour la construction de cinq maisons abordables.

La part de la commune dans le hall forestier sera vendue à l'État pour 500 000 €. Celui-ci est depuis toujours propriétaire du terrain et copropriétaire du hall existant.

Pour maintenir le budget extraordinaire en équilibre, un prêt de 6 500 000 € est en cours.

Les recettes extraordinaires s'élèvent ainsi à un total de 17 880 665 €.

Au niveau des **dépenses extraordinaires**, le collège échevinal se réjouit du début de nombreux projets prévus. La mise en place du « shared space » à Contern est inscrite au budget 2023 à hauteur de 1 750 000 €. La rénovation du Conter Stuff devrait débuter l'an prochain. 350 000 € sont prévus pour les études et la surveillance du chantier et 1 500 000 € pour les travaux. Cela ne représente que la première partie des coûts estimés à 7 000 000 € pour la rénovation.

235 000 € seront investis dans le parc automobile du Service technique.

Le budget 2023 prévoit aussi 188 000 € comme contribution de la commune de Contern à la construction de la nouvelle installation de recyclage de Munsbach, même si ce projet doit encore faire l'objet de discussions au sein du conseil communal et que le devis définitif n'est pas encore connu à ce jour.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration du système d'égouts doivent être réalisés. 1 500 000 € sont prévus pour ce projet du SIDEST.

200 708 € ont été inscrits au budget pour continuer la création de logements abordables. 1 400 000 € sont prévus pour le projet de création de logements locatifs abordables à la rue de l'Église à Oetrange. Pour le projet dans le PAP Contern Sud, 1 000 000 € ont été inscrits au budget pour les maisons et 1 500 000 € pour les travaux d'infrastructures.

La commune a prévu 610 000 € afin de réaliser des mesures d'apaisement du trafic « Op der Millbech ». Il faut encore ajouter à cela des frais extraordinaires comme le remplacement de conduites pour 1 000 000 €, la rénovation du réservoir d'eau pour 175 000 € et l'achat d'une installation de filtration moderne au prix de 1 450 000 €. Cette installation servira à la préparation d'eau potable à partir de l'eau de source.

Le budget prévoit également 2 650 000 € pour le nouveau hall sportif, 1 550 000 € pour l'agrandissement de l'école et de la Maison Relais et 250 000 € pour l'agrandissement de la crèche « Spillkëscht ».

400 000 € sont en outre prévus pour l'élaboration de quelques maquettes d'un nouveau bâtiment communal.

Les dépenses extraordinaires s'élèvent à un total de 20 032 667,75 €.

La commune de Contern doit rembourser 12 568 907,18 € de dettes. Chaque année, 1 004 923,62 € de ce montant et 49 564,90 € d'intérêts sont remboursés, ce qui correspond à un endettement par habitant de 2923 €, un chiffre extrêmement faible si on compare la dette des communes.

Pour conclure, l'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) explique que le budget 2023 est émaillé de nombreux projets qui n'en sont qu'à leurs prémises et qui pèseront encore sur les finances de la commune ces prochaines années. La situation financière communale est toutefois saine et aucun nouveau crédit n'a été contracté au cours de cette législature. On a plutôt consolidé la situation financière pour avoir une bonne base pour demain. On pourra ainsi faire face au défi de la croissance démographique rapide sans subir de turbulences financières. Les dépenses prévues sont nécessaires pour garantir l'entretien et la construction de nouvelles infrastructures variées et répondre aux besoins des citoyens, de la politique nationale et de l'environnement.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) remercie Tom JUNGBLUT pour ce bon résumé et demande si le conseil communal a encore des questions ou a besoin d'éclaircissements. Le collègue échevin se tient à disposition pour d'éventuelles explications nécessaires.

Le budget communal a été remis aux membres du conseil communal pour prise de position.

Tom JUNGBLUT (CSV), échevin, quitte la séance.

2. Règlement-taxe Repas sur roues – adaptation

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) signale que, le 1^{er} janvier 2023, Servior augmentera le prix du service Repas sur roues à 12,01 € par repas. Par conséquent, le collègue échevin a décidé lors de la dernière séance avec les collèges échevinaux des communes du SIAS d'adapter le prix à 13,00 € par repas.

Le conseil communal approuve la modification du règlement-taxe du service Repas sur roues à l'unanimité.

3. Règlement-taxe Service de proximité – adaptation

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) annonce que, le 1^{er} janvier 2023, ProActif augmentera son salaire horaire de 12,70 € à 13,45 €, ce qui reste un tarif très avantageux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'adaptation du règlement-taxe du Service de proximité.

4. Approbation d'une convention – ProActif 2023

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) présente la convention de ProActif pour 2023 mentionnant que les prix augmenteront de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention de ProActif pour 2023.

5. Approbation d'un acte – bail emphytéotique à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte de bail emphytéotique d'une maison unifamiliale située dans le projet de construction de logements abordables PAP Contern Sud.

6. Approbation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – modifications à durée déterminée

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) présente les modifications du règlement de circulation dans le cadre du chantier pour la création d'une zone à 30 km/h dans le centre de Contern. Ces adaptations auront cours à partir du 27 février jusqu'à la fin des travaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les modifications provisoires du règlement de circulation de la commune de Contern.

7. Subside extraordinaire – Walburga Contern a.s.b.l.

Le conseil communal octroie à l'unanimité à l'association Walburga Contern a.s.b.l. un subside extraordinaire de 600 € à titre de participation aux dépenses pour l'accompagnement musical lors de son traditionnel marché de l'Avent.

8. Subside extraordinaire – Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) déclare que le collège échevinal a effectivement proposé un subside extraordinaire de 4000 € pour aider l'Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l. dans l'achat de nouveaux uniformes. Le collège échevinal a décidé entretemps de relever ce montant à 6000 € pour récompenser l'engagement constant de l'harmonie au sein de et pour la commune lors de nombreuses occasions.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'octroi d'un subside extraordinaire de 6000 € à l'Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l.

9. Approbation de la démission d'un membre d'une Commission

Le conseil communal approuve à l'unanimité la démission de Madame Marie-Rose Cloos, membre de la commission du 3^e âge.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) remercie Madame Marie-Rose Cloos pour son engagement depuis des décennies.

10. Approbation de recettes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 44 373,00 € pour l'exercice budgétaire 2022.

11. Informations et questions des conseillers communaux

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) annonce que la séance du conseil communal initialement prévue le 7 février 2023 doit malheureusement être avancée en raison d'une prise de position. Elle propose de programmer la séance au 25 janvier. Le conseil communal est d'accord avec cette proposition.

Elle rappelle aussi l'afterwork, le marché de Noël avec la visite de St-Nicolas en clôture et l'exposition ContArt qui se tiendront du 2 au 4 décembre dans le parc de Moutfort.

L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) dresse le bilan du Repair Café. 20 personnes se sont inscrites avec 35 objets défectueux dont 50-60 % ont pu être réparés. Les participants étaient essentiellement satisfaits.

Il déclare que le collège échevinal a décidé de participer à l'action planifiée par le syndicat SIAS de distribuer gratuitement des paquets de plantes sauvages aux habitants qui en feront la demande jusqu'au 31 janvier. Cette distribution vise à augmenter les sources de pollen et de nectar pour les pollinisateurs dans la commune. L'offre est valable jusqu'à épuisement de stock.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) demande pourquoi l'eau potable de Moutfort a un goût de chlore prononcé depuis un certain temps.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) répond que c'est dû à l'utilisation d'un nouveau produit chloré. Elle lui assure qu'elle prendra contact avec le service technique afin de trouver une solution.

Laurent LAKAFF (CSV), conseiller communal et président de la commission Jeunesse, convie l'assemblée au cinéma d'hiver dans l'école le 15 décembre.

Un citoyen attentif demande si l'arbre près de l'ancien bâtiment postal sera illuminé cette année. La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) explique que, dans une optique d'économie d'énergie, seuls les rennes lumineux assureront l'ambiance de Noël dans la commune cette année.